

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 23 février, les membres du conseil municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

**Date de la convocation :** Vendredi 17 février 2017

**Etaient présents :** Mmes BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, NABUCET –MAIGNAN Mélanie, ANDRE Valérie, RIO Isabelle, MM CALLIOT Michel, LAUNAY Jacques, POINSOT Jean-Pierre, GIRARD Jacques, PINAUD Laurent, CHOLET Didier, PANNETIER Laurent,

**Etaient absents, représentés :** M BERNARD Claude, Mmes TADIER Joële, MARTIN caroline.

Madame BOULIN Claude, candidate, est élue secrétaire de séance.

Lecture faite les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 24 novembre 2016 et 19 décembre 2016 sont approuvés.

### **Délibération n° 2017-2-001 bis : Approbation des comptes de gestion 2016 :**

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, informe les membres de l'assemblée que les écritures comptables des comptes de gestion 2016, relatifs à la commune, au camping municipal, aux lotissements et à la maison de santé, transmis par la trésorerie de Maignon, sont conformes aux écritures des comptes administratifs 2016 et propose de les adopter.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE** les comptes de gestion 2016 de la commune, du camping municipal, des lotissements et de la maison de santé.

### **Délibération n° 2017-2-001 : Approbation des comptes administratifs 2016 :**

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, présente les différents comptes administratifs de la commune :

### **Compte administratif Commune :**

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	2 491 773,12 €	Dépenses	533 408,66 €
Recettes	2 924 770,81 €	Recettes	748 551,79 €

Excédent de clôture	432 997,69 €	Excédent de clôture	215 143,13 €
Résultat de N-1 reporté	1 025 199,90 €	Résultat de N-1 reporté	- 196 766,75 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>		<b>Excédent d'investissement :</b>	
	<b>1 458 197,59 €</b>		<b>18 376,38 €</b>
		<i>Restes à réaliser : 120 997,55 €</i>	

### Compte administratif Camping Municipal :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	685 559,01 €	Dépenses	164 542,64 €
Recettes	726 052,71 €	Recettes	131 350,33 €
Excédent de clôture	40 493,70 €	Déficit de clôture	- 33 192,31 €
Résultat de N-1 reporté	289 134,43 €	Résultat de N-1 reporté	31 293,62 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>		<b>Déficit d'investissement :</b>	
	<b>329 628,13 €</b>		<b>-1 898,69 €</b>
		<i>Restes à réaliser : 80 310,89€</i>	

### Compte administratif Maison de santé :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	0,13 €	Dépenses	239 168,14 €
Recettes	-	Recettes	43 389,37 €
Déficit de clôture	- 0,13 €	Déficit de clôture	- 195 778,77 €
Résultat de N-1 reporté	0,13 €	Résultat de N-1 reporté	- 38 816,87 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 234 595,64 €</b>
		<i>Restes à réaliser : 682 709,45 €</i>	

### Compte administratif lotissement « Domaine de la Grande Abbaye »

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	789 196,40 €	Dépenses	859 608,52 €
Recettes	789 196,87 €	Recettes	1 356 349,67 €
Excédent de clôture	0,47 €	Excédent de clôture	496 741,15 €
Résultat de N-1 reporté	0,16 €	Résultat de N-1 reporté	- 156 349,67 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>0,63 €</b>	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>340 391,48 €</b>

## **Compte administratif lotissement des Ormes :**

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses €	85 201,88	Dépenses €	85 201,88
Recettes	85 201,88 €	Recettes	81 701,88 €
Clôture	0,00 €	Déficit de clôture	- 3 500,00 €
Résultat de N-1 reporté	29 201,88 €	Résultat de N-1 reporté	- 81 701,88 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>29 201,88 €</b>	<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>- 85 201,88 €</b>

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

Monsieur CALLIOT Michel assure la présidence du conseil municipal pendant les votes des différents comptes administratifs.

**Le Conseil Municipal, après en délibéré et à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2016.**

## **Délibération n° 2017-2- 002 : Affectation des résultats des comptes Administratifs 2016 :**

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, propose, après avis de la commission des finances d'affecter les résultats des comptes administratifs 2016 de la façon suivante :

### **Budget communal :**

**Excédent de fonctionnement : 1 458 197,59 €**

- Affectation au B P 2017 (section d'investissement –article 1068) : 400 000 €
- Reprise du solde de l'excédent en section de fonctionnement (002) : 1 058 197,59 €

**Excédent d'investissement : 18 376,38 €**

- Reprise du résultat en section d'investissement (001) : 18 376, 38 €

### **Budget camping :**

**Excédent de fonctionnement : 329 628,13 €**

- Affectation au BP 2017 (section d'investissement –article 1068) : 100 000 €
- Reprise du solde de l'excédent en section de fonctionnement (002) : 229 628,13 €

**Déficit d'investissement : - 1 898,69 €**

- Reprise du résultat en section d'investissement (001) : 1 898,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

**Délibération n° 2017-2-003 : Vote des budgets primitifs 2017 :**

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjoint en charge des finances, présente les différents budgets primitifs qui ont été étudiés par la commission des finances et qui s'établissent comme suit :

**Budget communal :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>Chapitres de dépenses</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montants des crédits</b>
011	Charges à caractère général	490 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00
014	Atténuation de produits	353 400,00
022	Dépenses imprévues	91 700,00
023	Virement à la section d'investissement	1 038 957,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	560 000,00
66	Charges financières	55 000,00
67	Charges exceptionnelles	167 850,00
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>3 866 907,59</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>Chapitres de recettes</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montants des crédits</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	1 058 197,59
013	Atténuation de charges	15 000,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 000,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchés	52 000,00
73	Impôts et taxes	2 001 700,00
74	Dotations, subventions et participations	425 000,00
75	Autres produits de gestion courante	268 000,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00
<b>TOTAL RECETTES :</b>		<b>3 866 907,59</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
020	Dépenses imprévues	72 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	43 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	254 800,00
20	Immobilisations incorporelles	20 100,00
204	Subventions d'équipement versées	65 000,00
21	Immobilisations corporelles	350 500,00
23	Immobilisations en cours	551 000,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00
<b>TOTAL DEPENSES :</b>		<b>1 857 000,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
001	Solde d'exécution de la	18 376,38

	section d'investissement reporté	
021	Virements à la section d'exploitation (recettes)	1038 957,59
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	666,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	160 000,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves	463 000,00
13	Subventions d'investissement	123 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	52 500,00
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>1 857 000,00</b>

### Camping Municipal :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
011	Charges à caractère général	156 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	290 000,00
022	Dépenses imprévues	17 000,00
023	Virement à la section d'investissement	184 593,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 500,00
65	Autres charges de gestion courante	253 000,00
66	Charges financières	335,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>933 428,13</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

<b>Chapitres de recettes</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montants des crédits</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	229 628,13
013	Atténuations de charges	1 500,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00
73	Impôts et taxes	660 000,00
75	Autre produits de gestion courante	1 800,00
77	Produits exceptionnels	500,00
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>933 428,13</b>



**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

<b>Chapitres de dépenses</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montants des crédits</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 898,69
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 850,00
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	82 000,00
23	Immobilisations en cours	202 204,44
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>350 953,13</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

## RECETTES

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	184 593,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	135 860,00
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>350 953,13</b>

### Maison de santé :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
011	Charges à caractère générale	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	5 550,00
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>7 560,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
75	Autres produits de gestion courante	7 560,00
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>7 560,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	234 595,64

	reporté	
16	Emprunts et dette assimilées	18 750,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00
23	Immobilisations en cours	720 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>975 345,64</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
13	Subventions d'investissement	269 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	705 545,64
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>975 345,64</b>

### Lotissement « Domaine de la Grande Abbaye » :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
011	Charges à caractère général	727 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 032 108,52
043	Opération d'ordre intérieur de la section	8 122,50
65	Autres charges de gestion courante	10,00

66	Charges financières	8 122,50
<b>TOTAL DEPENSES :</b>		<b>1 775 663,52</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
002	Résultat d'exploitation reporté	0,63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 520 031,02
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 122,50
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	187 500,00
75	Autres produits de gestion courante	60 009,37
<b>TOTAL RECETTES :</b>		<b>1 775 663,52</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 520 031,02
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00
<b>TOTAL DEPENSES :</b>		<b>1 670 031,02</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	340 391,48
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 032 108,52
16	Emprunts et dettes	297 531,02

assimilées

**TOTAL RECETTES : 1 670 031,02**

**Lotissement des Ormes :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
011	Charges à caractère général	30 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 403,76
65	Autres charges de gestion courante	13 010,00
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>243 413,76</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
002	Résultat d'exploitation reporté	29 201,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 201,88
70	Ventes de produits fabriqués	99 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>243 413,76</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

Chapitres de dépenses	Intitulé	Montants des crédits
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	85 201,88

	reporté	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	115 201,88
	<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>200 403,76</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres de recettes	Intitulé	Montants des crédits
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	200 403,76
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>200 403,76</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** les budgets primitifs 2017, tels que présentés ci-dessus.

#### **Délibération n° 2017-2 -004 : Maison de santé – Avenant N° 1 lot 14 :**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu de l'architecte une proposition d'avenant concernant le lot n° 14 –électricité, courants faibles pour un montant de 887,29€ HT soit 1064,75€ TTC.

Le marché initial passerait de 48 225,36€ TTC à 49 290,11€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°14 électricité-Courants faible pour un montant de 887,29€ HT.

#### **Délibération n° 2017-2- 005 : Maison de santé –avenant n° 1 lot n° 7 :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu de l'architecte une proposition d'avenant négatif concernant le lot n° 7 –menuiseries intérieures. Cet avenant négatif d'un montant de 956,00€ HT soit 1147,20€ TTC résulte de la suppression de prestations pour adaptations techniques du projet.

Le marché initial passerait de 59 222,40€ TTC à 58 075,20€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 7- menuiseries intérieures pour un montant négatif de 1147,20€ TTC.

### **Délibération n° 2017-2- 006 : Projet d'aménagement de l'éclairage public Rue du Frost :**

Madame le Maire le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite des travaux d'assainissement, le Syndicat Départemental d'Electricité propose divers travaux afin de mettre en conformité le réseau d'éclairage public de la rue du Frost.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue du Frost présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 12 000€.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

### **Délibération n° 2017-2- 007 : Effacement du réseau téléphonique rue du Frost :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a adressé une proposition financière pour l'effacement du réseau téléphonique situé Rue du Frost.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication téléphonique rue du Frost pour un montant de 17 500€ et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les infrastructures de communication électronique »

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir et à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

### **Délibération n° 2017-2- 008 : Aménagement de l'éclairage public rue des Communs :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental a adressé à sa demande une proposition financière relative à l'aménagement de l'éclairage public de la rue des communs. Cet aménagement consiste en la suppression de câbles aériens (électrique et téléphonique) et la pose de nouvelles lanternes. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'aménagement de la nouvelle garderie.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue des Communs présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 000€.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

### **Délibération n° 2017-2- 009 : Aménagement du réseau téléphonique rue des Communs :**

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie procédera prochainement à l'aménagement du réseau électrique de la rue des Communs. Il propose également l'aménagement du réseau téléphonique.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** de confier au Syndicat Départemental d'Énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication téléphonique rue des communs pour un montant de 5 000€ et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les infrastructures de communication électronique »

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir et à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

**Délibération n° 2017-2 -010 : Parc éolien- Demande d'approbation du projet d'ouvrage privé comprenant les liaisons électriques :**

Madame le Maire informe les élus que les sociétés Ailes Marines et Réseau de Transport d'Electricité ont déposé un dossier relatif au projet d'ouvrage privé comprenant les liaisons électriques sous-marines HTB (66KV) et la sous-station électrique (66-225KV) du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc. Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique du 4 août 2016 au 29 septembre 2016.

Pour mémoire, cette consultation avait pour but de s'assurer de la conformité de la réalisation des ouvrages de Ailes Marines et RTE avec la réglementation technique et les règles de l'art en vigueur.

La commission d'enquête nommée par le tribunal administratif de Rennes a déposé son rapport et ses conclusions le 5 janvier 2017

Ce dossier est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Un vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Pour le projet : 4 voix.  
Contre le projet 12 voix  
Abstention : 1 voix

**Délibération n° 2017-2- 011 : Parc éolien-Demande d'approbation du projet d'ouvrage public de la liaison électrique :**

Madame le Maire informe les élus que les sociétés Ailes Marines et Réseau de Transport d'Electricité ont déposé un dossier relatif au projet d'ouvrage public de la liaison électrique HTB comprenant les liaisons électriques sous-marines HTB sous-marine et souterraine à double circuit 225KV, reliant la sous-station électrique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc au poste de la Doberie (article R 323-27 du code de l'énergie). Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique du 4 août 2016 au 29 septembre 2016.

Pour mémoire, cette consultation avait pour but de s'assurer de la conformité de la réalisation des ouvrages de Ailes Marines et RTE avec la réglementation technique et les règles de l'art en vigueur.

La commission d'enquête nommée par le tribunal administratif de Rennes a déposé son rapport et ses conclusions le 5 janvier 2017.

Ce dossier est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Un vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Pour le projet : 4 voix

Contre le projet : 12 voix

Abstention : 1 voix.

### **Délibération n° 2017-2-012 : Fixation du nombre des emplois saisonniers pour la saison estivale 2017 :**

Monsieur CALLIOT Michel, adjoint en charge du dossier rappelle qu'il est nécessaire de fixer le nombre des emplois saisonniers autorisés pour la saison estivale 2017.

Par rapport à l'année précédente, il est prévu des veilleurs de nuit au camping municipal, afin de garantir la tranquillité des clients au-delà d'une certaine heure, puisque les barrières à l'entrée du camping seront opérationnelles dès l'ouverture au 1<sup>er</sup> avril.

Le nombre d'emploi saisonniers autorisés par l'assemblée s'établit comme suit :

4 emplois pour une période de 6 mois (deux veilleurs de nuit, 1 agent à l'accueil, 1 agent à l'entretien).

23 emplois pour une durée de 2 mois (12 au camping, 6 sauveteurs, 3 pour le nettoyage des plages, 2 pour l'animation dans le cadre de l'opération « Cap-Armor »).

### **Affaires diverses :**

**Bail consenti à Madame et Monsieur MEHOUS Gabriel :** Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un bail de location de terres a été signé entre la commune et Mme et M MEHOUS Gabriel le 15 décembre 1994 et reconduit depuis. Par courrier en date du 21 janvier, Madame le Maire a été informé que M MEHOUS Gabriel faisait valoir ses droits à la retraite. Un avenant au bail sera signé avec le nouveau preneur dénommé « EARL de la Ville Oie ».

**Bail concernant les terres louées au « Domaine de la Grande Abbaye » :** Madame le Maire informe que le bailleur va cesser son activité prochainement. Les terres louées seront libres de tout preneur à compter de cette date.

**Bail concernant la location des terres pour l'activité « Mini-Golf » :** Ce bail arrive à expiration le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Madame Maire demande aux membres de la commission travaux de bien vouloir procéder à une visite des installations avant de se prononcer sur ce renouvellement.

**Adressage :** Madame le Maire donne lecture d'un administré qui se plaint des erreurs dans la distribution du courrier dues au nom donné à sa rue qui porte confusion. Monsieur CHOLET

Didier, adjoint en charge du dossier informe les membres du conseil que dans le cadre de la mission confiée à la poste via le projet « Adressage », ce sujet sera évoqué.

**Liaison piétonne entre le bourg de Fréhel et Pléhérel-Plage :** Un dossier est en cours par les services du Conseil Départemental. Plusieurs options techniques sont proposées. Une réunion est prévue avec les services prochainement.

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :** Monsieur CHOLET Didier remet aux membres du conseil un schéma de gouvernance relatif à l'élaboration du PLUi au sein de Dinan –Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

La Secrétaire